

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2023	8

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 Mars 2023

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 19

Le 4 Mars 2023 à 9 H 30

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

22 Février 2023

Date d'affichage :

22 Février 2023

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC, ALEXANDRE Valérie, LHOMME Louisette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny

ABSENTS EXCUSES :

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louisette
Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné pouvoir à Madame WILLET Catherine
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon
Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur GAILLET Gérard
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

ABSENT :

Madame ZITO Josette
Monsieur CAVROS Henri
Madame HAMARD Angèle
Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

Date de convocation : 22 Février 2023

Date d'affichage : 22 Février 2023

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 -BUDGET COMMUNAL

Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L.2312-1, faisant obligation aux collectivités de plus de 3500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un débat d'orientation budgétaire (DOB).
Considérant que l'objectif est de permettre aux membres du Conseil Municipal de connaître les orientations budgétaires pour l'année de l'exercice.

Considérant qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L.2312-1 et L.332-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Après un large débat, les membres du Conseil Municipal DONNENT ACTE des orientations Budgétaires proposées.

Rapport d'orientation Budgétaire joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, le 4 Mars 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Dominique SMAGUINE



Débat d'Orientation Budgétaire

2023





SOMMAIRE

I - Contexte économique et budgétaire

II – Les mesures relatives aux collectivités locales

III - Orientation budgétaire pour Le Plessis Belleville

IV – Les engagements pluriannuels envisagés 2023, 2024, 2025

V – Gestion de la dette



I - Contexte économique et budgétaire

A) Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2). Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies

A - Zone Euro : risque important de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement couteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Le PMI manufacturier de la zone Euro à 46,4 en octobre a enchainé 10 mois

de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58,7. Les ventes de détail étaient en baisse de 0,8 % en glissement annuel au T3 2022. Si les politiques budgétaires mises

en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de quantitative easing au S1 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre), lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -0,9 % en glissement annuel en septembre. Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce.

B – La France

La croissance ralentit mais reste positive au T3 en France. L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %). Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement (FBCF) qui a accéléré pour atteindre 1,3 % T/T après deux trimestres déjà soutenus : 0,6 % au T1 et 0,4 % au T2. C'est principalement la FBCF des entreprises non-financières qui a enregistré au T3 la plus forte hausse de toutes les composantes de l'investissement (+3,5 % T/T). En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas (0 % T/T après 0,3 % au T2). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2. Dans ce contexte incertain, nous prévoyons une récession de -0,2 % au T4 en variation trimestrielle. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5 %. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

C - Un marché du travail en tension

Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises, les soldes d'opinion sur l'évolution des effectifs sont depuis un an au-dessus de leurs moyennes de long terme. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main-d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité. Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentent en septembre les climats des affaires les plus dégradés parmi les

branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois et du papier ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité

B) Une inflation record frappe le pays

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles). Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

Baisse en volume du budget 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie. Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques



II – Les mesures relatives aux collectivités locales

Principales mesures du projet de loi de Finances 2023 relatives aux collectivités locales

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabilisera à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023.

C'est dans ce contexte économique tendu que la loi de finances prévoit un certain nombre de mesures à destination des collectivités locales.

➤ **Soutien aux collectivités en situation de tension énergétique**

Des mécanismes de soutien budgétaire sont mis en œuvre depuis le 1er janvier 2023.

• **Le filet de sécurité**

D'un montant de 2,5 milliards d'euros, ce dispositif vise les collectivités territoriales les plus fragiles budgétairement. Ces dernières devront réunir les critères suivants :

- avoir subi en 2023 une perte d'épargne brute d'au moins 25%,
- avoir un potentiel financier par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate,

- avoir subi une hausse des dépenses d'énergie en 2023 supérieure à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation sera égale à 50% de la différence entre, d'une part, la hausse des dépenses d'énergie entre 2023 et 2022 et, d'autre part, 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

- **Le bouclier tarifaire**

Le bouclier tarifaire est maintenu en 2023 sur la base d'une hausse des tarifs réglementés d'électricité limitée à + 15% en moyenne.

Sont concernées par ce dispositif les petites collectivités de moins de 10 employés, avec moins de 2 millions d'euros de recettes, ayant contractualisé une puissance inférieure à 36kVa et qui sont éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

- **L'amortisseur électricité**

Les collectivités non éligibles au bouclier tarifaire, quelle que soit leur taille, pourront bénéficier de ce nouveau dispositif.

Il consiste en la prise en charge par l'État d'une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse 180 € le MWh. L'État prendra alors en charge la moitié du prix de l'électricité qui dépassera ce seuil.

La baisse du prix apparaîtra directement sur la facture et une compensation financière sera versée par l'Etat aux fournisseurs d'énergie.

Cette aide est toutefois plafonnée : au-delà de 500 € par MWh, le montant payé par l'État n'augmente plus.

➤ **Augmentation de la dotation générale de fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023, répartis comme suit :

- 200 millions d'euros sur la dotation de solidarité rurale,
- 90 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine,
- 30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité.

Ainsi, selon le gouvernement, 95 % des communes verront leur dotation se maintenir ou progresser.

➤ **Mise en place d'un fonds vert**

La loi de finances 2023 met en place un fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert », doté de 2 milliards d'euros. Ce fonds a pour objet de soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Il répond à un triple objectif :

- renforcer la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics),
- adapter les territoires au changement climatique,
- améliorer le cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

➤ **Suppression complète de la taxe d'habitation**

La taxe d'habitation est totalement supprimée pour les résidences principales.

Depuis 2020, 80% des foyers étaient déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure.

En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe pour les régions.

➤ **Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) étalée sur deux ans**

La CVAE, payée par les entreprises, est réduite de moitié en 2023, puis sera entièrement supprimée en 2024.

Cette disparition représenterait une baisse de recettes pour les collectivités de l'ordre de 4 milliards d'euros en 2023 et de 8 milliards d'euros en 2024.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

➤ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des taxes foncières est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre de l'année n-1 à novembre de l'année n.

Ainsi, les valeurs locatives sont relevées de 7,1 % en 2023 (contre 3,4 % en 2022), permettant une augmentation des recettes fiscales des communes.

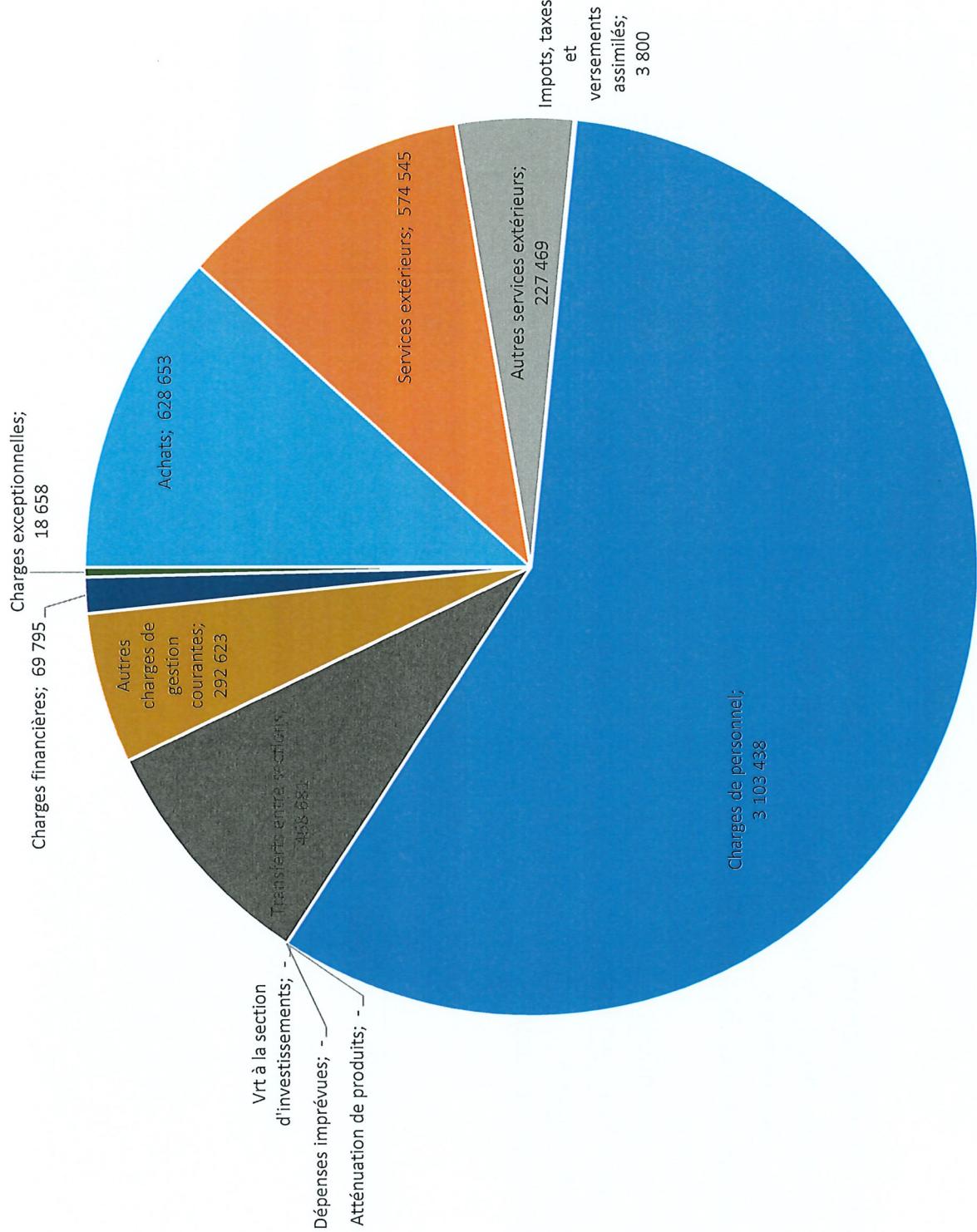


III - Orientation budgétaire pour Le Plessis Belleville

A) – Bilan estimé de 2022

Commune de Le Plessis Belleville

Commune de Le Plessis Belleville



Recettes

	BP 2022	Décisions modificatives 2022	Prévu 2022	CA 2022	CA 2022 / Prévu 2022	Diff en € CA 2022 VS Prévu 2022
002	Excédent antérieur reporté	665 498	-	665 498	100,00%	- 1
013	Atténuation de charges de personnel	180 000	-	180 000	52,25%	- 85 943
042	Transferts entre sections	-	-	-	#DIV/0!	25 591
70	Produits des services du domaine	208 813	-	208 813	246 638	118,11% 37 825
73	Impôts et taxes	4 417 740	-	4 417 740	4 528 676	102,51% 110 936
74	Dotations, subventions	470 379	-	470 379	603 250	128,25% 132 871
75	Autres produits de gestion	33 000	-	33 000	42 063	127,46% 9 063
76	Produits financiers	-	-	-	1 485	#DIV/0! 1 485
77	Produits exceptionnels	-	-	-	484 483	#DIV/0! 484 483
	5 975 430	-	5 975 430	6 691 740		
	Recettes hors excédent reporté	5 309 932	-	5 309 932	6 026 243	
					1 304 078	
					RESULTAT DE CLOTURE DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	

SECTION D'INVESTISSEMENTS

BUDGET PRIMITIF 2022

SYNTHESE DU BUDGET 2022		BP 2022	Décisions modificatives 2022	Prévu 2022	CA 2022	Restes à réaliser 2022
000000	Voirie	-	-	-	-	-
001	Déficit antérieur reporté	264 963		264 963	264 963	-
020	Dépenses imprévues	50 000	-	14 670	35 330	-
040	Transferts entre sections	-	-	-	25 591	-
41	Opérations patrimoniales	730 000	-	730 000	-	160 605
10	Dotations, fonds divers	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes	345 401	-	345 401	345 401	-
20	Immobilisations incorporelles	133 948	-	133 948	73 740	76 438
204	Subventions équipement	15 724	53 100	68 824	149 695	-
21	Immobilisations corporelles	37 816	-	37 816	14 272	1 543
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	15 027
9801	Voirie	1 287 297	8 000	1 295 297	1 179 494	62 958
9802	Bâtiments divers	2 441 668	164 000	2 605 668	1 784 307	967 432
9803	Administration générale	206 151	10 300	216 451	228 800	569
9804	Scolaire	469 546	2 000	471 546	345 406	20 500
9805	Equipements sportifs culture	-	-	-	2 334	4 837
9806	Cadre de vie	41 193	-	8 299	32 894	21 022
						4 003
		6 023 707	214 431	6 238 138	4 435 025	1 313 912

INVESTISSEMENTS RECETTES

		BP 2022	Décisions modificatives 2022	Prévu 2022	CA 2022	Restes à réaliser 2022
001	Excédent antérieur reporté	0	-	-	-	
021	Vrt section fonctionnement	316 270		316 270		
24	Produits de cessions d'immo	420 000		420 000		
040	Transferts entre sections	15 333	-	15 333	468 681	
41	Opérations patrimoniales	730 000	-	730 000	-	
10	Dotations, fonds divers	1 509 152	363 100	1 872 252	1 953 722	
13	Subventions d'investissements	1 632 866	-	1 632 866	1 526 959	122 313
16	emprunts	1 400 000	-	1 400 000	1 400 000	-
20	frais d'étude	-		-		
21	Immobilisations corporelles	-		-	-	
		6 023 621	363 100	6 386 721	5 349 362	122 313

RESULTAT DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT	914 337
RESULTAT ESTIME DE CLOTURE DE L'ANNEE 2022	2 218 415

Apres restes à réaliser dépenses : 1313912
RAR Recettes : 122 313 €
Résultat net : 1 026 811 €

B) – Bilan Ressources Humaines

Synthèse des indicateurs RH au 31 décembre 2022.

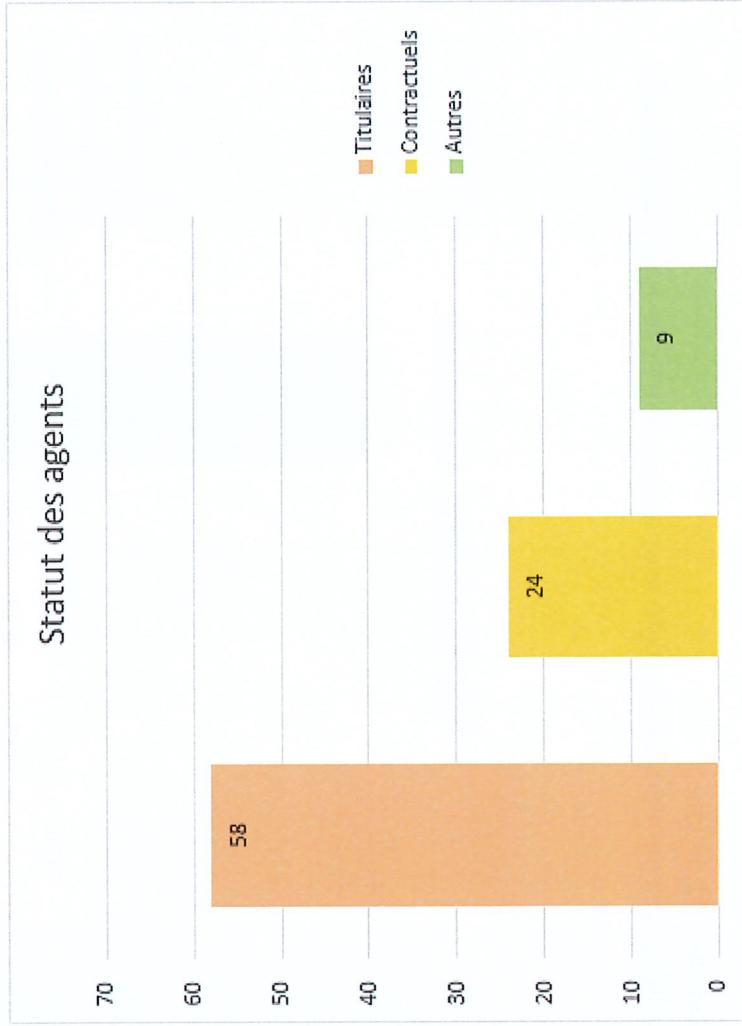
Les chiffres présentés sont issus du bilan social réalisé avec les effectifs au 31 décembre 2021.

Statut des agents

Nous avons 91 agents répartis en 3 statuts différents : titulaires, contractuels, saisonniers et temporaires inclus.

58 titulaires - 24 contractuels – 9 autres

Le nombre de titulaire informe sur une stabilité de nos effectifs, en effet nous avons très peu de mouvement de mutation. La mairie peut être considérée comme un employeur saint.



La moyenne d'âge des agents

La moyenne d'âge de nos agents est de : 41,37 ans

Ce qui indique une certaine maturité de ces derniers avec malgré tout encore une belle marge dynamique.



Répartition des agents par genre

Dans notre commune, nous constatons comme dans beaucoup d'autres, que les métiers qui composent la fonction publique territoriale s'adressent souvent aux femmes.

Pour notre part l'essentiel des emplois masculins se situent aux services techniques et à la police, tandis que les emplois féminins se situent dans le secteur scolaire et administratif.



C) – Prospectives pour 2023

Au vu des résultats de l'année 2022 et tenant compte des fortes augmentations qui frappent les particuliers comme les entreprises ou les collectivités territoriales, notre réflexion dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 devra tenir compte de ces éléments afin de ne pas alourdir la charge supportée par nos concitoyens.

La nécessité de retrouver une capacité d'autofinancement suffisante permettant de recourir à l'emprunt pour la réalisation des gros investissements dans les années à venir est également une donnée à prendre en compte dans l'établissement du budget 2023.

Il conviendra donc d'agir sur tous les leviers possibles pour l'établissement d'un budget plus contraint que les exercices précédents compte tenu de la faible visibilité sur les évolutions de l'inflation, du prix des ressources énergétiques et des matières premières qui impactent directement sur la facture des matériels et autres denrées indispensables au bon fonctionnement de notre administration.

Le projet de budget 2023 sera donc établi sur des critères de prudence, de rigueur et d'équité et constituera une pause dans le calendrier de réalisation des grands projets communaux afin de préserver la qualité de nos services publics dans des temps particulièrement difficiles et changeants.

Dans ces conditions, les axes retenus pour l'établissement du projet de budget 2023, seront, dans la mesure du possible :

- **Etablir un budget communal sur la base des résultats de l'année 2022.**
- **Eviter en priorité l'augmentation des taxes locales (Foncier bâti et non bâti)**
- **Eviter, si possible le recours à l'emprunt.**

Notre taux d'endettement est tout à fait raisonnable, et comme en témoigne le tableau des annuités, il devrait connaître une baisse significative d'ici un an par l'extinction d'emprunts

Cette année 2023 s'inscrit dans la continuité de la mise en place du programme sur lequel les habitants de la commune nous ont accordé leur confiance.

Tout d'abord, par la poursuite :

- Des travaux de construction du Point Multi-accueil Petite Enfance dont la livraison est prévue pour 01.09.2023.
- Des travaux de réhabilitation de la propriété du 16 rue du vert-buisson qui accueillera le futur « Espace Jeunesse » de la commune ouverture prévue au 30.06.2023

- La poursuite des études de transformation du réseau unitaire des rues du vert Buisson et de Billy en réseaux séparatifs ET
- L'extension de la Cantine école primaire Louisette WATTIER
- Le remplacement de nos ampoules led se poursuivra en 2023/2024/2025 avec la démarche engagée de sobriété énergétique mise en place depuis juillet 2022.

On continuera les actions engagées pour le maintien et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens que ce soit au travers des espaces verts et autres parcs mais également des voies de circulation douces et autres secteurs d'intervention (écoles, équipements sportifs, etc...).

Ces engagements auront des répercussions sur nos finances communales et c'est la raison pour laquelle nous conjuguons nos efforts autour de deux axes principaux et indissociables :

- **Le maintien à niveau de nos coûts de fonctionnement.** Celui-ci sera d'autant plus contraignant que les coûts de l'énergie et des matières premières se sont envolés ces derniers temps ce qui nous conduira à poursuivre nos recherches d'économie sans porter atteinte à la qualité de service offerte.
- La recherche de toutes les aides possibles auprès des organismes concernés (Etat, Région, Départements, Agences diverses, etc...).

D) – Evolution de la fiscalité et des dotations de l'Etat

Pour Mémoire :

La première étape du changement dans la fiscalité communale est venue de la baisse des dotations de l'Etat pour le fonctionnement des municipalités et qui fut progressive mais inéluctable comme le montre le tableau ci-dessous.

BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT



Cette baisse de recettes eut donc un impact direct sur les capacités d'autofinancement de la commune, à savoir la réserve financière nécessaire à son fonctionnement et à sa possibilité de recours éventuel aux emprunts.

Considérant que l'obtention de subventions de la part des organismes tels que le Département, la Région, l'Etat, etc... n'est pas automatique, le seul levier restant est celui de la fiscalité locale pour assurer un budget nécessaire à la réalisation des projets et au fonctionnement des services.

La gestion rigoureuse des finances communales s'est donc traduite par une évolution des taux d'imposition locaux comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Evolution des taux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe habitation	17,54%	18,07%	18,62%	18,62%	18,62%	18,62%		
Taxe foncière bâti	25,04%	25,79%	26,57%	26,57%	26,57%	26,57%	50,51%	53,03
Taxe foncière non bâti	52,43	51,84%	53,41%	53,41%	53,41%	53,41%	56,07%	58,87
CFE	19,83%	19,83%	20,42%	-	-	-	-	-

Pour autant, notre budget communal eut à subir les conséquences de réformes fiscales d'importance comme :

- 1- La suppression de la Taxe Professionnelle, remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET), en 2010 et le transfert à la Communauté de Communes du Pays de Valois de la gestion de la zone d'activité des Meuniers avec gel de la dotation reversée à la commune sur la base des recettes de 2016.
- 2- La suppression progressive de la Taxe d'Habitation qui devrait devenir effective au plus tard en 2023 mais dont l'effet se fera sentir dès cette année pour une majorité de contribuables.
- 3- La réforme de la Taxe Foncière sur le bâti (TFB) qui est entrée en vigueur

Concrètement, pour nos contribuables, cette dernière réforme n'a pas eu d'incidence particulière puisqu'il s'agit simplement de reverser aux communes la part de Taxe Foncière sur le Bâti prélevée jusqu'alors par le Département et qui est maintenant supprimée.

Il s'agissait donc d'un transfert de recettes entre département et commune.

Le nouveau taux d'imposition communal appliqué sur le Foncier Bâti était donc :

- en 2021 pour mémoire de :

(Taux communal 26,57% + Taux Départemental 21,54%) = 48,11 %. Après vote des taux de 2021, il avait été ramené à 50,51 % pour permettre de financer les nouveaux projets et l'investissement courant.

- **En 2022 il a été de 53,03 €**
- **En 2023, taux prévisionnel 53,03 %**

Comme chaque année,

La recherche d'équilibre du budget communal repose sur plusieurs leviers :

- 1- La prise en compte des projets souhaités,
- 2- La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- 3- Le dégagement d'une capacité d'autofinancement permettant à terme le recours à l'emprunt,
- 4- La capacité d'emprunts permettant la réalisation des projets attendus.

Tout ceci se calcule d'abord et avant tout à taux constant, donc sans augmentation des taux d'imposition.

Pour l'exercice 2023, les nouvelles dispositions fiscales ramènent donc les quatre taxes habituelles connues (Taxe Professionnelle, Foncier Bâti, Foncier non-Bâti, Taxe d'Habitation) à deux :

- La Taxe Foncière Bâti
- La Taxe Foncière Non-Bâti

Si l'on se réfère aux éléments estimés par les services fiscaux et qui sont donc donnés sous réserve, l'impact financier pour la commune serait donc :

Bases de Foncier Bâti 2023 : 6 724 000 €

Bases de Foncier Non Bâti 2023 : 60 500 €

Taux de référence TFB : 53.03 %

Taux de référence TFNB : 58.87 %

Produit attendu à taux constant :

- Foncier Bâti : 3 565 737 €
- Foncier Non Bâti : 35 616 €

Revalorisation des valeurs locatives des taxes foncières : 7,1 % a minima pour 3,40 % en 2022

La mise en place du programme de réalisations attendues et les projets indiqués pour cette année au chapitre « Prospectives pour 2023 », nous conduisent, sous réserve de la fourniture des bases définitives par l'état et des travaux de préparation du projet de budget, à envisager pour le moment de ne pas décider d'augmenter les **taux d'imposition locaux**.

Le chapitre « Gestion de la dette » vous montrera combien la gestion des finances de la commune est maîtrisée et saine.



IV – Les engagements pluriannuels envisagés 2022, 2023, 2024



V – Gestion de la dette

FINANCEMENT PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

	2021	2022	2023	2024	2025
DÉPENSES					
Fibre	300 000,00 €	300 000,00 €	269 000,00 €	- €	- €
Crèche	834 355,00 €	- €	- €	- €	- €
Mobilier	43 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Périscolaire	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Vestiaire foot salle multi sport			- €	1 023 600,00 €	1 023 600,00 €
Enfouissement réseaux N°331	- €	- €	193 134,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Route de Senlis Voirie	- €	- €	450 000,00 €		
Phase 2 Eglise pharmacie				862 240,00 €	
Phase 3 Billy Eglise					800 274,00 €
Frais études			70 000,00 €		
Travaux maison des jeunes	- €	400 000,00 €	250 000,00 €	- €	- €
Achat CIC	- €	364 410,00 €	- €		
Travaux CIC				300 000,00 €	- €
Terrain synthétique	1 101 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Achat terrain agricole				900 000,00 €	
Achat d'un ou deux appartements				175 000,00 €	175 000,00 €
Extension cantine			300 000,00 €		
amortissement emprunts	247 039,21 €	345 401,15 €	353 870,00 €	213 835,00 €	215 848,00 €
Investissement courant	560 000,00 €	560 000,00 €	494 736,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €
Restes à réaliser	- €	- €	1 313 917,21 €		
TOTAL DÉPENSES	3 095 394,21 €	1 969 811,15 €	2 380 740,00 €	4 234 675,00 €	2 974 722,00 €
RECETTES					
FCTVA	329 835,00 €	106 983,00 €	438 761,00 €	376 612,00 €	- €
CAF (crèche)	359 171,00 €	88 786,00 €	270 385,00 €		
PUP Edouard denis	500 000,00 €	125 010,00 €		125 010,00 €	
FFF (terrain synthétique)	70 000,00 €	- €	40 000,00 €		
FFF (vestiaires foot)	- €	50 000,00 €	- €		
Département (terrain synthétique)	253 613,00 €	- €	- €		
Département (vestiaires)	- €	350 000,00 €	- €		
CNDS (vestiaires)	- €	20 000,00 €	- €		
Hauts de France (bassin)	- €	- €	- €		
Hauts de France(vestiaires fc)	- €	150 000,00 €	- €		
Hauts de France (terrain)	100 000,00 €	- €			
Ventes de terrains >Horizon	- €	450 000,00 €		75 000,00 €	
Autres recettes ?	- €	- €	- €		
Virement section fct.	- €	316 270,00 €			
rbt subvention assainissement		352 000,00 €			
Restes à réaliser	- €	- €	122 313,00 €		
TOTAL RECETTES	1 612 619,00 €	2 009 049,00 €	749 146,00 €	576 622,00 €	- €
Besoin financement	1 482 775,21 €	- 39 237,85 €	1 631 594,00 €	3 658 053,00 €	2 974 722,00 €

TABLEAU DES EMPRUNTS

Motif	Capital emprunté	Capital restant dû fin 2021	Amortissement Intérêts Annuité	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Expiration	Taux
Zl et invest 1998	1 022 973	7 623	Restant dû/an										2020	0,00
début 01/08/2002			Amortissement											
fin le 01/08/2020			Intérêts											
			Annuité											
Banque postale	1 200 000	1 035 000	Restant dû/an	975 000	915 000	855 000	795 000	735 000	675 000	615 000	555 000	495 000	2039	1,75
début 17/12/2018			Amortissement	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000		
fin le 01/01/2039			Intérêts	17 719	16 669	15 619	14 569	13 519	12 469	11 419	10 369	9 319		
			Annuité	77 719	76 669	75 619	74 569	73 519	72 469	71 419	70 369	69 319		
Rue du Vert Buisson	457 000	62 300	Restant dû/an	31 773	-								2023	4,08
début le 01/01/2004			Amortissement	30 527	31 773									
fin le 01/01/2023			Intérêts	2 542	1 296									
			Annuité	33 069	33 069									
Restaurant scolaire	1 200 000	215 222	Restant dû/an	110 245	-								2023	4,95
début 01/11/2008			Amortissement	104 977	110 245									
fin le 01/11/2023			Intérêts	10 801	5 533									
			Annuité	115 778	115 778									
Banque postale	1 300 000	1 176 075	Restant dû/an	1 059 525	999 653	938 689	876 614	813 408	749 051	683 520	616 795	548 855		
début 01/11/2017			Amortissement	58 801	59 873	60 964	62 075	63 206	64 338	65 531	66 725	67 941	2037	1,81
fin le 01/08/2037			Intérêts	18 818	17 746	16 655	15 594	14 413	13 261	12 088	10 894	9 678		
			Annuité	77 619	77 619	77 619	77 619	77 619	77 619	77 619	77 619	77 619		
Banque Postale	2 000 000	1 908 904	Restant dû/an	1 816 925	1 724 054	1 630 279	1 535 597	1 439 996	1 343 468	1 246 003	1 147 593	2041	0,97	
début 01/06/2022			Amortissement	91 096	91 979	92 871	93 773	94 682	95 601	96 528	97 465	98 410		
fin 01/06/2041			Intérêts	20 154	18 516	17 624	16 723	15 814	14 895	13 968	13 032	12 086		
			Annuité	111 250	110 495	110 495	110 496	110 496	110 496	110 496	110 496	110 496		
Banque Postale	1 400 000	1 400 000	Restant dû/an	1 370 334	1 339 793	1 308 351	1 275 982	1 242 658	1 208 351	1 173 032	2053	2,95		
début 01/10/2023			Amortissement	29 666	30 541	31 442	32 369	33 324	34 307	35 319	36 361			
fin 01/10/2053			Intérêts	43 135	40 424	39 523	38 596	37 641	36 658	35 645	34 604			
			Annuité	72 801	70 965	70 965	70 965	70 965	70 964	70 965				
Total général		4 085 447	Restant dû/an	3 731 578	3 517 743	3 301 893	3 084 005	2 864 046	2 641 988	2 417 799	2 191 448			
		Amortissement	345 401	353 870	213 835	215 848	219 888	222 059	224 189	226 351				
		Intérêts	70 033	59 760	49 898	46 836	43 745	40 625	37 475	34 294	31 083			
		Annuités	415 435	486 431	334 697	332 599	331 549	330 499	329 448	328 399				
		8 579 973	2 496 220											